

Questionnaire pour LinkedIn au titre III de la loi du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information

SERVICE PRESENTATION

Veillez indiquer :

- Nom du service - **LinkedIn**
- Nom, raison sociale et domiciliation de la société d'exploitation - **LinkedIn Ireland Unlimited Company (enregistrée en Irlande) fournit le service dans l'UE (Union européenne), dans l'EEE (Espace économique européen), au Royaume-Uni et en Suisse**

QUESTIONS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LA MANIPULATION DE L'INFORMATION SUR LINKEDIN

1. Rappeler la/les définition(s) de la fausse information (ou de tout concept similaire adopté) et des phénomènes de manipulation de l'information que LinkedIn utilise pour appliquer sa politique de modération dans ce domaine.

LinkedIn interdit la désinformation sur sa plateforme, que ce soit sous forme de contenu organique ou de contenu publicitaire. Les [Politiques de la communauté professionnelle](#) de LinkedIn, qui s'appliquent à tous les contenus sur la plateforme LinkedIn et qui sont acceptées par tous les membres lorsqu'ils s'inscrivent sur LinkedIn, interdisent expressément tout [contenu faux et trompeur](#), y compris la désinformation. LinkedIn fournit d'autres exemples spécifiques de contenu faux ou trompeur qui enfreint sa politique dans un article du centre d'aide sur le [contenu faux ou trompeur](#).

Gestion du risque systémique dans le domaine de la désinformation

2. Quels sont les premiers enseignements que LinkedIn tire de sa conformité avec le règlement européen sur les services numériques du 19 octobre 2022 en matière d'évaluation et d'atténuation des risques systémiques liés à la désinformation ?

Conformément aux articles 34 et 35 et à l'article 42, paragraphe 4, points a) et b), du règlement sur les services numériques, LinkedIn Ireland Unlimited Company (le fournisseur des services LinkedIn dans l'UE, établi à Dublin, qui a été désigné comme une très grande plateforme en ligne conformément à l'article 22, paragraphe 4, du règlement sur les services numériques) a soumis sa première évaluation du risque systémique à la Commission européenne. Une copie de l'évaluation a également été remise à Coimisiún na Meán, l'organisme de régulation qui devrait être désigné comme coordinateur des services numériques pour l'Irlande (l'État membre dans lequel LinkedIn Ireland Unlimited Company a son siège principal) aux fins du règlement sur les services numériques. LinkedIn attend avec intérêt de répéter son évaluation du risque systémique et de collaborer avec la Commission européenne et Coimisiún na Meán à ce sujet.

3. Comment LinkedIn affiche-t-il sa politique de modération et le respect de la liberté d'expression et de communication sur son service ?

Dans le cadre des [conditions générales d'utilisation de LinkedIn](#), ses [Politiques de la communauté professionnelle](#) sont acceptées par tous les membres lors de leur inscription sur LinkedIn et sont facilement accessibles à tous les utilisateurs. La partie introductive des [Politiques de la communauté professionnelle](#) fournit des informations sur la politique de modération des contenus de LinkedIn et inclut un [lien](#) vers une page où les utilisateurs peuvent en apprendre davantage sur son approche de la modération de contenu et [comment LinkedIn applique ses Politiques de la communauté professionnelle](#).

4. Quels sont les premiers enseignements que LinkedIn tire de la mise en œuvre des engagements du Code européen renforcé de bonnes pratiques contre la désinformation ?

LinkedIn s'engage à respecter le Code de l'UE de bonnes pratiques contre la désinformation, et ses rapports sont accessibles au public [ici](#). LinkedIn continue de collaborer avec la Commission européenne, d'autres signataires et d'autres parties prenantes concernées, notamment par l'intermédiaire du groupe de travail permanent et des réunions régulières des sous-groupes qui ont lieu. LinkedIn encourage l'engagement futur concernant le code de pratique et d'autres codes futurs d'une manière qui tienne compte des particularités et de la nature unique de chaque signataire.

Ressources et mesures dans des situations spécifiques

5. Quelles sont les mesures prises par LinkedIn pour lutter contre la manipulation de l'information en ce qui concerne :
- la guerre en Ukraine,
 - le changement climatique,
 - d'autres situations spécifiques (veuillez préciser) ?

Les Politiques de la communauté professionnelle de LinkedIn interdisent explicitement tout contenu faux ou trompeur, y compris [la désinformation](#), et son équipe éditoriale interne fournit aux membres un contenu fiable sur les événements mondiaux, y compris la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. LinkedIn dispose d'une équipe interne de centaines de réviseurs de contenu répartis dans le monde entier (pour une couverture 24h/24, 7j/7), dont environ 235 sont situés en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, et dispose de spécialistes dans un certain nombre de langues, notamment l'anglais, l'allemand, le français, le russe et l'ukrainien. Ces réviseurs utilisent les politiques et les orientations élaborées par une équipe spécialisée dans la politique de contenu et des juristes expérimentés, et travaillent avec des vérificateurs de faits externes si nécessaire. Lorsque LinkedIn décèle un contenu ou un comportement qui enfreint ses Politiques de la communauté professionnelle, il prend des mesures, notamment la suppression du contenu ou la restriction d'un compte en cas de comportement abusif répété. LinkedIn est interdit en Russie depuis 2016 et a mis en œuvre les interdictions européennes sur les médias contrôlés par l'État russe. En plus de ne pas être disponibles en Russie, les publicités politiques sont interdites sur LinkedIn, ce qui inclut l'interdiction des publicités qui exploitent une question politique sensible, y compris la guerre actuelle menée par la Russie contre l'Ukraine. LinkedIn ne fournit pas non plus de mécanisme permettant aux créateurs de contenu de monétiser le contenu qu'ils publient sur LinkedIn. S'il y a lieu, la plateforme met continuellement à jour ses politiques pendant les crises, y compris la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine.

Nouveautés du service concernant la lutte contre la manipulation de l'information

6. Quels sont les critères qui conduisent LinkedIn à recommander à un utilisateur, au moyen de notifications, de suivre un compte donné ?

LinkedIn utilise les informations et les données relatives à l'engagement de ses membres et le contenu sur ses services pour formuler des recommandations de personnes à suivre, de relations, de contenu et des fonctionnalités pouvant être utiles au membre connecté.

Par exemple, LinkedIn utilise des algorithmes pour en savoir plus sur les centres d'intérêts d'un membre et proposer un contenu suscitant l'engagement sur son fil d'actualité, ou pour lui envoyer des notifications pertinentes, y compris des recommandations pertinentes.

Ces algorithmes offrent deux types de recommandations : les recommandations de suivre d'autres membres et les recommandations de suivre des pages d'entreprises. Lorsqu'un membre suit une personne ou une entreprise, les nouveaux contenus publiés ou partagés par la personne ou l'entreprise suivie apparaissent dans le fil d'actualité du membre.

L'algorithme de suivi prend en considération les facteurs suivants lorsqu'il recommande de suivre des personnes :

- L'identité : LinkedIn cherche à contextualiser le contenu en fonction de l'identité d'un membre en examinant son profil, par exemple : Qui êtes-vous ? Où travaillez-vous ? Quelles sont vos compétences ? Quel est le lieu indiqué sur votre profil ?
- Le contenu : LinkedIn cherche à faire correspondre le contenu approprié à chaque membre en évaluant, par exemple : Combien de fois la nouvelle a-t-elle été consultée sur le fil d'actualité ? Combien de [réactions](#) y a-t-il eu ? Sur quoi porte le contenu ? De quand date-t-il ? La mise à jour permet-elle de partager des connaissances ou des conseils professionnels ? La mise à jour provient-elle d'une personne avec laquelle vous êtes en relation ou que vous suivez ? Quels sont les entreprises, les personnes ou les sujets mentionnés dans la mise à jour ?
- L'activité du membre : Enfin, LinkedIn s'intéresse à la manière dont un membre interagit avec le contenu et examine, par exemple : Avec qui interagissez-vous le plus souvent ou le plus récemment ? Quels sont les hashtags, les personnes ou les entreprises que vous suivez ? Qui sont vos relations ? Quels sont les sujets qui vous intéressent ? Quels sont les autres membres qui vous suivent ? Quelles actions les autres membres ont-ils réalisées sur vos posts ? Combien de temps s'est-il écoulé depuis lesdites actions ? Cherchez-vous activement un emploi ? Quels sont les événements ou groupes auxquels vous participez ou assistez ?

Lorsqu'ils recommandent des entreprises à suivre, les systèmes de recommandation de LinkedIn prennent en considération les éléments susmentionnés, ainsi que des informations sur l'entreprise telles que son secteur d'activité, sa langue, son lieu d'implantation et sa présence sur LinkedIn.

Ces critères s'appliquent-ils aux comptes des personnalités politiques ou ces comptes font-ils l'objet d'un traitement particulier ?

Les critères ci-dessus s'appliquent également aux comptes des personnalités politiques.

Un utilisateur peut-il faire en sorte que son compte soit recommandé à d'autres utilisateurs en échange d'un paiement à LinkedIn ?

Non.

7. Les comptes qui ont souscrit à LinkedIn Premium bénéficient-ils d'une prééminence algorithmique particulière dans le fil d'actualité et/ou dans les recommandations ?

Non. Les abonnements Premium permettent aux membres d'accéder à des fonctionnalités améliorées pour soutenir leur utilisation de LinkedIn. Les membres Premium ne bénéficient pas d'un traitement préférentiel dans nos suggestions à suivre et ne bénéficient pas d'un traitement préférentiel dans notre fil d'actualité, y compris les publications recommandées et le classement des commentaires sur une publication.

8. Quels sont les critères utilisés par LinkedIn pour sélectionner les « influenceurs » et les « Top Voices » ?

[Top Voices](#) (auparavant connu sous le nom de LinkedIn Influencer) est un programme qui fonctionne sur invitation uniquement. Il met en avant un groupe mondial d'experts sur LinkedIn, qui couvre une grande variété de sujets du monde professionnel et partage des analyses et informations pour aider les membres à progresser dans leur vie professionnelle. Pour être sélectionnés, les membres Top Voices doivent être dignes de confiance, être régulièrement actifs sur la plateforme et partager une expertise intéressante grâce à du contenu qui démontre leurs contributions uniques et originales sur un sujet.

LinkedIn évalue régulièrement les Top Voices LinkedIn existants pour n'inclure que les contributeurs les plus engagés, prolifiques et réfléchis. Les membres qui ne répondent pas aux critères de Top Voices peuvent être exclus du programme et ceux qui enfreignent nos Politiques de la communauté professionnelle peuvent également être exclus.

LinkedIn gère également un programme distinct, le programme Community Top Voices. Les Community Top Voices sont des contributeurs notables qui font preuve d'expertise dans une ou plusieurs compétences spécifiques, comme le montrent leurs contributions à des articles collaboratifs. Les membres peuvent obtenir un badge Community Top Voice lorsque d'autres membres estiment que leurs contributions aux articles collaboratifs sur une compétence spécifique ou plusieurs compétences figurent parmi les plus remarquables. Une fois que le membre l'a obtenu, le badge Community Top Voice est actif pendant 60 jours. Toutefois, il peut être supprimé à tout moment si le détenteur du badge enfreint nos Politiques de communauté professionnelle ou publie du contenu sur LinkedIn qui ne représente pas une valeur ajoutée. Pour conserver le badge au-delà de 60 jours, les contributions du membre doivent rester pertinentes et originales et apporter une valeur ajoutée. Les autres membres doivent continuer à estimer que ses contributions sur une compétence spécifique sont notables et le membre doit continuer à respecter nos Politiques de la communauté professionnelle.